

## DOCUMENT DE L'ÉLÈVE

## SERVICES DE L'EAU : DES MODES DE GESTION DIFFÉRENTS, DES ENTREPRISES CONCURRENTES

Lisez le texte pour répondre aux questions qui suivent.

> **Etape 1 : distinguer gestion déléguée à des opérateurs privés et système de régie**

### LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

En France, la gestion des services d'eau potable et d'assainissement relève des communes. Elles ont le choix entre deux possibilités pour gérer l'eau : la gestion directe en régie ou la gestion déléguée à une entreprise privée. Ce choix est toujours réversible.

#### La gestion directe en régie et la gestion mixte

Les collectivités locales peuvent assurer directement en régie la tâche de la gestion de leurs services des eaux. Elles ont alors la responsabilité complète des investissements, du fonctionnement des services des eaux, des relations avec les usagers, par exemple de l'émission des factures d'eau et de leur recouvrement. Les employés de la régie sont des agents municipaux ayant un statut public. Les communes peuvent aussi opter pour une gestion mixte : exploiter elles-mêmes en régie les ouvrages de production d'eau potable et déléguer la distribution à des sociétés privées.

Aujourd'hui la régie est surtout choisie par les petites collectivités rurales. Il existe tout de même des régies très importantes comme à Strasbourg, Nancy, Reims, Amiens, Nantes, Tours.

#### La délégation de service public

Dans la gestion déléguée, les collectivités locales confient la gestion de tout ou partie de leurs services des eaux à une compagnie privée de distribution. La rémunération de l'entreprise est alors assurée par les résultats de l'exploitation.

Plusieurs types de contrat existent. La concession correspond au cas où l'entreprise s'occupe aussi des investissements, au-delà de la simple gestion du service. Il s'agit d'un cas de figure plus rare en France. La délégation de service public peut porter soit sur la production et le transport de l'eau, soit sur la distribution d'eau, soit sur la collecte des eaux usées, soit sur leur traitement. Il existe de nombreuses situations de panachage des compétences entre public et privé.

La distribution de l'eau en France est très majoritairement assurée en gestion déléguée. La part des services d'assainissement confiée à des sociétés privées s'accroît rapidement. Essentiellement trois entreprises se partagent le marché : la Lyonnaise des eaux (Suez), la Générale des eaux (Véolia) et la SAUR (Bouygues).

Source : Les différents modes de gestion de l'eau en France : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr),  
La politique de l'eau (1964-2004) : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

## DOCUMENT DE L'ÉLÈVE

(suite)

## QCM

En vous appuyant sur le texte, répondez aux questions suivantes :

- VRAI  FAUX 1. C'est la commune qui est responsable de la gestion des services d'eau potable.
- VRAI  FAUX 2. Toutes les personnes travaillant dans la distribution d'eau potable sont des fonctionnaires.
- VRAI  FAUX 3. Les communes qui choisissent le système de la régie se chargent de gérer elle-même la distribution d'eau.
- VRAI  FAUX 4. Aucune grande ville n'a choisi le système de la régie.
- VRAI  FAUX 5. Délégation de service public veut dire confier la gestion d'un service public dont on a la responsabilité à une entreprise privée.
- VRAI  FAUX 6. Des communes confient la distribution de l'eau potable à des entreprises privées.
- VRAI  FAUX 7. Une commune qui a choisi de confier la distribution de l'eau potable à une entreprise privée ne peut plus revenir à un système de régie.
- VRAI  FAUX 8. En France, la distribution d'eau est majoritairement assurée par délégation de service public.
- VRAI  FAUX 9. Trois entreprises se partagent le marché de l'eau en France : Suez, Veolia et Saur.

> **Etape 2: rechercher le mode de gestion de l'eau choisi par des communes de son département**

Recherchez sur les sites Internet des trois principales entreprises se partageant le marché de l'eau (Veolia, Suez, Bouygues) les informations vous permettant de compléter le tableau ci-dessous.

	Générale des eaux (Veolia Eau)	Lyonnaise des eaux (Suez)	Saur (Bouygues)
Site Internet	www.veoliaeau.com	www.lyonnaise-des-eaux.fr	www.saur.com/fr
Nombre d'usines de production d'eau potable en France			
Nombre de stations d'épuration en France			
Nombre de contrats avec les collectivités locales / Nombre de communes			
Nombre de consommateurs desservis en eau potable			
Nombre de personnes raccordées aux systèmes d'assainissement (collecte et dépollution des eaux usées)			
Nombre de salariés (France)			